

# TAXE DE VENTE HARMONISÉE (TVH)

## CONTEXTE

Dans le cadre du budget du printemps 2009, le gouvernement provincial a introduit une série de changements d'envergure au système de taxation de l'Ontario. Cette nouvelle réforme de la taxe propose notamment une taxe de vente unifiée (harmonisation de la taxe de vente provinciale et de la TPS fédérale), des réductions de taxes pour les entreprises, ainsi qu'un important allègement fiscal sous forme de remises, pour les citoyens de l'Ontario. Le gouvernement estime que cette taxe de vente harmonisée rendra l'économie plus compétitive, favorisera la création d'emplois ainsi que la croissance économique. Il reconnaît aussi qu'en vertu de la réforme proposée de la taxe, certains produits et services coûteront plus cher et c'est pourquoi le gouvernement introduit des allègements fiscaux pour les particuliers et les entreprises.

ERO/RTO est informée que le gouvernement s'apprête à modifier la législation proposée, telle qu'introduite au budget du printemps, afin de tenir compte des préoccupations liées à la transition de la structure actuelle de taxe vers la nouvelle taxe de vente harmonisée (TVH).

Il est à noter que le gouvernement conservateur fédéral a versé 3,4 milliards de dollars au gouvernement de l'Ontario en vue de mettre en place un système de taxe de vente harmonisée. De plus, cette structure de taxation est présentement en place au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, ainsi qu'à Terre-Neuve et au Labrador.

## POSITION D'ERO/RTO

ERO/RTO estime que la TVH ne doit nuire d'aucune façon ni aux aînés, ni aux services qu'ils reçoivent. Par conséquent, les aînés ne devraient pas être victimes de l'application d'une taxe de vente unique proposée par le gouvernement provincial.

## APERÇU DES CHANGEMENTS PROPOSÉS ET ALLÈGEMENT FISCAL

### Taxe de vente unique ou harmonisée (TVH)

- Une seule taxe de vente de 13 % s'appliquera à la plupart des achats et des transactions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.
- Les livres, les vêtements et les chaussures pour enfants, les sièges d'auto ainsi que les sièges d'appoint, en plus des produits d'hygiène féminine, seront exempts de la portion provinciale de 8 % de la taxe de vente unique.

### Remises à l'achat domiciliaire

- **De nouvelles remises à l'achat domiciliaire** seront disponibles pour la partie provinciale de la taxe de vente unique, pour les acheteurs de maisons neuves.
- Les maisons neuves achetées comme résidence principale, peu importe le prix, seraient admissibles à **une remise de 75 % de la portion provinciale** de la taxe de vente unique sur les premiers 400 000 \$.

- Pour les maisons neuves de moins de 400 000 \$ en moyenne, aucune hausse des taxes en comparaison au système actuel ne serait imposée.
- **Une remise pour la location domiciliaire** serait disponible, semblable à celle proposée pour les maisons neuves.
- Des règles de transition pour les nouvelles maisons sont proposées, alors que les ventes de maisons neuves en vertu d'ententes de vente et d'achat écrites et enregistrées au plus tard le 18 juin 2009 ne seraient pas sujettes à la portion provinciale de la taxe de vente unique, même si la propriété et la possession sont transférées le 1<sup>er</sup> juillet 2010 ou par la suite.
- De plus, la taxe **ne s'appliquerait pas non plus aux ventes de maisons neuves**, en vertu d'ententes de vente et d'achat enregistrées après le 18 juin 2009, lorsque la propriété ou la possession est transférée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

### Économies d'impôt personnel

- Chaque famille admissible qui remplit une déclaration de revenus en Ontario pour un revenu familial inférieur à 160 000 \$ **recevra trois chèques totalisant 1 000 \$.**
- Les Ontariens qui remplissent une déclaration d'impôts individuelle et dont le revenu est inférieur à 80 000 \$ par année recevront **trois chèques totalisant 300 \$.**
- Le taux d'imposition serait diminué de 16,5 % sur les premiers 36 848 \$ de revenus taxables et une réduction d'impôt pour 93 % des contribuables ontariens.
- D'autres changements signifieront que 90 000 personnes de plus à faibles revenus ne paieront aucun impôt sur le revenu personnel en Ontario.
- Sur une période de trois ans, les Ontariens bénéficieront d'un **allègement fiscal atteignant 10,6 milliards de dollars.**

### Crédits sur la taxe de vente

- Pour les personnes à faibles et moyens revenus, des **crédits actuels de 260 \$ de taxe sur les ventes** s'appliqueront pour chaque enfant ou adulte.
- Pour les propriétaires et les locataires à faibles et moyens revenus, **l'allègement fiscal annuel sur l'impôt foncier** augmentera de 270 millions de dollars par année.
- Les crédits actuels d'impôts fonciers et de taxe sur les ventes seraient remplacés par deux nouveaux crédits : le crédit de taxe sur les ventes de l'Ontario et le crédit d'impôt foncier de l'Ontario.
- **Le crédit d'impôt foncier serait établi en fonction du coût d'occupation** - c'est-à-dire, l'impôt foncier payé ou 20 % du loyer payé. Un crédit serait fourni pour des coûts d'occupation atteignant jusqu'à 250 \$ pour les non aînés ou 625 \$ pour les aînés, plus 10 % du coût d'occupation. Le crédit n'excéderait pas le coup d'occupation et serait sujet à un montant maximum de 900 \$ pour les non aînés et de 1 025 \$ pour les aînés.

- Les aînés admissibles, vivant seuls et payant au moins 500 \$ en impôts fonciers, et ayant un revenu annuel atteignant 35 000 \$ par année, recevront la **subvention maximale de 500 \$ en 2010**. Les aînés admissibles, vivant seuls et dont le revenu se situe entre 35 000 et 50 000 \$ par année, recevront une subvention proportionnellement plus faible. Les couples âgés admissibles payant au moins 500 \$ en impôts fonciers et ayant un revenu atteignant 45 000 \$ par année recevront la subvention maximale. Les couples âgés admissibles et dont le revenu se situe entre 45 000 \$ et 60 000 \$ recevront une subvention proportionnellement moindre.

#### Économies d'impôts pour les entreprises

- 4,5 milliards en réductions d'impôts sur trois ans en vue de favoriser la compétitivité et l'investissement.
- **L'impôt des sociétés diminuera** de 14 % à 12 % en 2010, puis à 10 % sur une période de trois ans.
- Le taux sur la fabrication et la transformation diminuera de 12 % à 10 %.
- Le taux pour les petites entreprises **diminuera de 5,5 % à 4,5 %**.
- La surtaxe de 4,25 % pour les petites entreprises sera éliminée.
- **Le taux d'impôt sur le capital sera réduit de 33 %** le 1<sup>er</sup> janvier 2010, puis complètement éliminé en juillet 2010.
- L'Ontario possèdera **les taux les plus compétitifs** parmi ses principaux concurrents et partenaires commerciaux.
- Moins de petites et moyennes entreprises devront payer l'impôt minimum sur les sociétés, et le taux sera réduit de 4 % à 2,7 % au 1<sup>er</sup> juillet 2010.
- Une taxe de vente unique réduirait aussi **les coûts de paperasserie des entreprises** de plus de 500 millions de dollars par année.
- Afin d'aider les petites entreprises à faire la transition vers une taxe de vente unique, le gouvernement accorderait jusqu'à **400 millions de dollars en crédits uniques de taxe sur les ventes** en vue d'aider au changement des systèmes de points de vente et comptables.

#### ERO/RTO : POURSUIVRE LA MOBILISATION AU NOM DE SES MEMBRES

Ces dernières années, ERO/RTO a accentué ses efforts de mobilisation au nom de ses membres. Avec le temps, nous avons remporté plusieurs victoires en ce sens : la mise en place originale de fiducies de revenus, le partage du revenu de la rente et un certain progrès pour le test de dépistage de l'antigène prostatique spécifique (PSA). Il y a quelques années, nous avons même eu une rencontre avec le premier ministre ontarien. Néanmoins, nous avons consacré beaucoup de temps et d'efforts à envoyer des lettres sur différents sujets au premier ministre du Canada ainsi qu'au premier ministre de l'Ontario, de même qu'à des membres du cabinet, avec peu de résultats concrets.

Il y a environ un an, le Conseil de direction provincial a reconnu qu'ERO/RTO devait adopter une approche de mobilisation plus stratégique et ciblée, et a retenu en ce sens les services de la firme de consultants professionnels en relations gouvernementales Len Domino and Associates. Après avoir fait une présentation au Conseil de direction provincial ainsi qu'aux cadres supérieurs l'automne dernier, Len Domino fut le principal conférencier lors d'un atelier provincial tenu en mars dernier. L'atelier était organisé par le Comité d'action politique à l'intention des représentants de l'action politique des districts.

Dans cette optique, le Conseil de direction provincial, de concert avec le Comité d'action politique, est à élaborer présentement un plan de mobilisation sur les enjeux importants pour nos membres, y compris ce qui demeure la principale priorité d'ERO/RTO - les soins de santé ainsi que les enjeux émergents, notamment la taxe de vente harmonisée (TVH). Ces enjeux, et d'autres identifiés par le plan de mobilisation, doivent faire l'objet d'une recherche approfondie, présenter des perspectives équilibrées et viser la collaboration avec le gouvernement sur les aspects ayant un impact pour nos membres.

En plus de l'enjeu relatif à la TVH, ERO/RTO continue de faire valoir les intérêts de ses membres dans des dossiers tels le test de dépistage de l'antigène prostatique spécifique (PSA), ainsi qu'un accès aux soins de santé dans des délais raisonnables.

### **LA RÉPONSE IMMÉDIATE D'ERO/RTO À LA TAXE DE VENTE HARMONISÉE**

En mars dernier, après que le gouvernement provincial ait annoncé son intention d'introduire une taxe de vente harmonisée (TVH), ERO/RTO a mandaté une étude auprès de ses vérificateurs Grant, Thornton afin d'évaluer l'impact de la TVH sur les aînés. Une copie de ce rapport a été remise aux présidentes et aux présidents des districts lors de l'atelier tenu à la mi-avril.

En réponse aux membres d'ERO/RTO qui s'interrogent sur la position de l'organisme concernant la TVH, ERO/RTO a consulté Len Domino. Tel qu'indiqué par l'annonce du gouvernement de mesures complètes de réforme de la taxe, il est devenu évident que la TVH vient compléter les autres mesures inscrites au budget du gouvernement provincial et visant à rendre l'Ontario plus compétitif, offrir plus d'avantages aux pauvres et alléger l'impact des hausses de taxes non seulement sur les démunis, mais plus particulièrement sur les aînés.

Après avoir revu le rapport de Grant, Thornton, Len Domino and Associates a ajouté une annexe en vue de clarifier sa perception de la TVH. Ce rapport, de même qu'un rapport du directeur général sur la TVH, a été distribué lors du Sénat du printemps à la fin mai, tandis que le rapport de Grant, Thornton/Domino est disponible sur la page d'accueil du site Web provincial d'ERO/RTO, en vue d'être facilement accessible à tous les membres.

### PROCHAINES ÉTAPES

La TVH continue de faire l'objet de discussions au Conseil de direction provincial et au Comité provincial d'action politique, accompagnées si nécessaire de conseils et de commentaires du spécialiste en relations gouvernementales, Len Domino. Le Conseil de direction provincial et les cadres supérieurs identifient présentement les secteurs dans lesquels ERO/RTO estime être en mesure de conseiller le gouvernement provincial et d'influencer la structure de la TVH. C'est notamment le cas pour des exemptions sur les coûts de l'énergie domiciliaire, le carburant pour les voitures, les programmes d'assurance collective ainsi que les organismes à but non lucratif tel qu'ERO/RTO.

Au cours des prochains mois, les membres du Conseil de direction provincial ainsi que les cadres supérieurs prévoient une rencontre avec le personnel du ministère du Revenu chargé de l'application de la TVH. Cette rencontre vise à préciser la position d'ERO/RTO et à poursuivre les discussions avec le gouvernement provincial, dans une ambiance collégiale et respectueuse.